

Commission de l'économie, de l'emploi et du tourisme

2101 - Enseignement supérieur

Contrat triennal "Strasbourg Capitale Européenne" 2012-2014 - Soutien 2013 à la Fondation nationale "Alfred Kastler"

Rapport n° CP/2013/777

Service gestionnaire:

Service développement économique et touristique - Cellule innovation et ens. supérieur

Résumé:

Le présent rapport a pour objet de mettre en place, suite à la signature fin 2012 du Contrat Triennal Strasbourg Capitale Européenne, le soutien départemental en faveur de la Fondation Alfred KASTLER reconnue comme véritable instrument d'attractivité international au niveau national. Elle bénéficie d'un fort ancrage local par la présence de son siège à STRASBOURG depuis l'origine de sa création il y a vingt ans.

La Fondation Nationale Alfred KASTLER (FnaK) fêtera en cette fin d'année 2013 ses vingt ans d'existence. Créée en effet par l'Académie des Sciences en 1993, son siège a été fixé dès l'origine à Strasbourg par la volonté de son Président-Fondateur Guy OURISSON (rue Brulée puis sur le Campus de Cronenbourg).

La mission d'origine de la Fondation est de faciliter et d'accompagner l'accueil de chercheurs étrangers en mobilité en France et de maintenir un contact avec eux après leur retour dans leur pays d'origine. La poursuite et la réussite de cette démarche constitue un vecteur d'attractivité fort de l'enseignement supérieur et de la Recherche français, dans un environnement de plus en plus concurrentiel.

En l'absence de dispositif conventionnel permettant une intégration des publics en mobilité internationale de qualité, la Fondation s'est imposée, au-delà de son rôle d'opérateur, comme un véritable observatoire dont l'expertise est reconnue au niveau européen.

Financé depuis l'origine par les collectivités locales et l'Etat, notamment dans le cadre du « Contrat Triennal Strasbourg Ville (puis Capitale) Européenne », cet organisme est rattaché à la Cité Internationale Universitaire de Paris (CIUP) dont il constitue un service depuis 2002.

Sur la base des actions menées par la FnaK depuis de nombreuses années, ainsi que de son fort ancrage local qui constitue un des supports de la vocation européenne de STRASBOURG, les financeurs du Contrat Triennal Strasbourg Capitale Européenne CTSCE 2012-2014 (signé le 21 Décembre 2012) se sont accordés sur le principe d'une reconduction de leur soutien à la structure sur une période de trois ans maximum.

La mise en place de ces aides est soumise à la production d'une demande de financement annuelle basée sur la fourniture de compte de résultat, d'objectifs de réalisation ainsi que d'un budget prévisionnel. Sur cette base, les actions suivantes seront poursuivies ou mises en place à compter de 2013 :

- l'installation du Conseil Scientifique de la FnaK à STRASBOURG : l'association des collectivités territoriales et des grands établissements d'Enseignement Supérieur et de Recherche au dialogue sur l'attractivité internationale permettra d'adapter au mieux les réponses aux besoins identifiés ou formulés en matière d'accueil et d'accompagnement.
- la promotion d'une base de données mutualisée (« ALFRED ») de chercheurs étrangers permettant une gestion personnalisée de leur accueil et de leur suivi après leur séjour.
- la refonte intégrale du site Web de la FnaK
- l'organisation du suivi des chercheurs en mobilité après leur séjour et valorisation du potentiel de rayonnement scientifique, culturel et économique.
- l'amélioration des conditions d'accueil par la rédaction d'un « guide de démarrage », la mise à jour des supports de communication.

Enfin, l'organisation d'une grande table-ronde de chercheurs marquant le 20^{ème} anniversaire de la Fondation sera menée d'ici le 6 décembre 2013, date de célébration de cet évènement.

<u>Budget</u> : le budget présenté pour la structure en 2013 s'élève à 351.618 € dont le financement prévisionnel se présenterait comme suit :

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la - 142.448 €
Recherche MESR
 Ministère des Affaires Etrangères MAE - 60.000 €
 Région Alsace - 50.000 €

Département du Bas-Rhin
 Communauté Urbaine de Strasbourg
 50.000 €
 50.000 €

Les termes du CTSCE 2012-2014 fixent la contribution financière des collectivités à 150.000 € / collectivité/trois ans maximum.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé, en application du Contrat Triennal en vigueur ainsi que de la sollicitation du porteur de projet de mettre en place la première tranche du financement au titre du développement de la Fondation KASTLER pour son exercice 2013, à hauteur de 50.000 €. Les modalités de son règlement seront soumises à la réalisation d'obligations et la fourniture de justificatifs définis dans une convention de financement à signer entre les parties.

En cas d'accord, ces crédits seront imputés budgétairement de la manière suivante :

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
35920	65-6574-23	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide en confirmation de son engagement au Contrat triennal Strasbourg Capitale Européenne (CTSCE) 2012-2014 d'attribuer une subvention de 50 000 euros au titre de l'exercice 2013 au profit de la Fondation Alfred KASTLER.

Elle approuve le projet de convention financière ci-jointe à intervenir entre les parties et prévoyant leurs obligations et les modalités de règlement de ce soutien.

Elle autorise en outre le Président du Conseil Général à signer ladite convention.

Strasbourg, le 21/10/13

Le Président,